

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE

02 40 20 36 66

contact@paysdelaloire.ifrb.fr

Durée

1,00 jour(s) 7:00 heures

Coût de la formation

250,00€ HT Forfait /personne

Public

Toutes personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant des travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains

Pré-requis

Niveau VI de l'Education nationale ou équivalent

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains
Notions réglementaires des décrets relatifs à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution »

Effectif

8 participants maximum

Formateur

ALEO – APAVE – CITY PRO
Experts assurant au quotidien des missions techniques auprès des entreprises. Formateur titulaire de L'AIPR - Encadrement des opérations.

Moyens pédagogiques et supports

Exposés, illustrations, reportages photographiques

Evaluation et sanction visée par la formation :

Examen (1 heure)
- QCM validant la compétence pour l'AIPR Encadrement des travaux

Objectifs :

A l'issue de la formation, les participants doivent être capable de :

- Identifier et éviter les risques d'endommagement et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages
- Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR
- Maximiser ses chances de réussite au QCM AIPR Encadrement des travaux

Programme

- Contexte réglementaire relatif à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution »

Prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux (décret Anti Endommagement) du 5 octobre 2011, des arrêtés les annexes associées, du guide technique relatif « aux travaux à proximité des réseaux », et des normes : NF S70 003 1 / NF S70 003 2 / NF S70 003 3 / NF S70 003 4 / NF P98 332)

Autorisations d'intervention à proximité des réseaux

Rôle, mission et responsabilités à son niveau

- Typologies et terminologies des réseaux

- Gestion des travaux

Réponses aux DT-DICT et recommandations spécifiques éventuelles au chantier qui y figurent

Plans de réseau fuseaux d'imprécision sur le site, en planimétrie et altimétrie

Préparation des relevés topographiques de réseaux (mesures relatives en planimétrie et en altimétrie)

- Principes fondamentaux de sécurité et mesures de prévention

Moyens de protection collective et individuelle

Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition

Situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable

Règles d'arrêt de chantier

Accès aux ouvrages de sécurité des réseaux, y compris dans les périodes d'interruption de travaux

Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage

- Pathologie

Retour d'expérience pathologique, les points de vigilance

- Evaluation par un QCM

Attestation de compétence remise si réussite au QCM, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Encadrement des travaux

Recyclage : 5 ans

IFRB Pays de la Loire

Zone Ar Mor, 4 Impasse Serge Reggiani - BP 60025

44801 Saint-Herblain Cedex

Tél. : 02 40 20 36 66 / Fax: 02 40 35 44 70 / contact@paysdelaloire.ifrb.fr



CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT - FORMATION

www.ifrbpaysdelaloire.fr